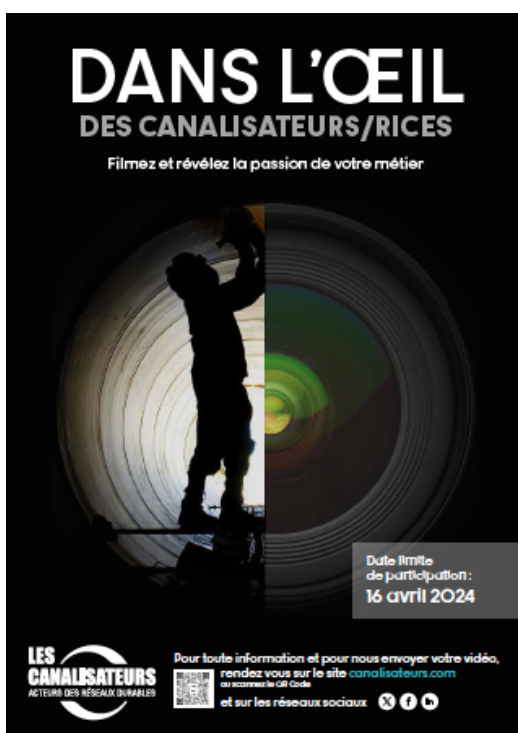


Concours vidéo des Canaliseurs 2024 DANS L'ŒIL DES CANALISATEURS/RICES

Lancement de la 4^e édition ouverte aux entreprises
et centres de formation pour valoriser les métiers
des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz



L'organisation professionnelle Les Canaliseurs lance le 15 janvier 2024 la quatrième édition de son concours vidéo qui sera clôturé le 16 avril 2024.

Le concours vise à mettre en lumière et en valeur les métiers des réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz, à les faire connaître au plus grand nombre et à partager leurs divers aspects, spécificités et performances.

Comme pour les éditions précédentes, le concours est ouvert aux collaborateurs d'entreprises de canalisations ainsi qu'aux élèves des centres de formation initiale et continue et des lycées professionnels, qui sont les meilleurs ambassadeurs pour valoriser leur passion et leur fierté d'exercer leur métier.

Toute personne ou groupe de personnes travaillant ou étudiant en France dans le secteur des travaux de réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gaz peut participer, sans conditions d'âge et de niveau hiérarchique, à ce concours en réalisant un film de 3 minutes maximum.

Il n'y a pas cette année de thème particulier à respecter, les vidéos proposées peuvent concerner tous les aspects des métiers : technique, environnement et transition écologique, formation, nouvelles technologies, nouveaux matériels, prévention sécurité, etc. dès lors qu'ils les mettent en valeur.

La candidature au concours peut se faire de manière individuelle ou collective. La durée de la vidéo doit être comprise entre 1 et 3 minutes et diffusable sur Dailymotion ou Youtube. Elle pourra montrer un geste métier, réaliser un portrait, mettre en scène un engin, un matériel, un chantier, présenter une application mobile, un outil de repérage des réseaux, etc.

Les vidéos doivent impérativement, sous peine d'être disqualifiée du concours, respecter les règles de sécurité et de prévention (règles de blindage dans les tranchées, port des EPI...) et les règles de personnes. Sont attendues des vidéos réalisées expressément pour le concours et non des vidéos réalisées à des fins de promotion de l'entreprise ou du centre de formation.

L'originalité, l'humour, les effets spéciaux ou toute autre forme capable de valoriser les métiers des canalisateurs feront partie des critères de notation. La qualité technique de la vidéo n'est pas retenue comme un critère primordial mais les compétiteurs doivent s'assurer que l'image et le son soient suffisamment satisfaisants pour être visionné dans de bonnes conditions.

Un jury, composé de salariés d'entreprises, de postes et d'âges différents, se réunira en avril après la clôture des candidatures pour noter les vidéos et désigner **les deux vidéos gagnantes : la meilleure vidéo en candidature individuelle et la meilleure vidéo en candidature collective.**

Les deux prix seront officiellement remis le 29 mai à l'occasion de l'Assemblée Générale des Canalisateurs à Paris et les vainqueurs seront récompensés.

Envoi des vidéos avant le 16 avril 2024 à Fanny Rival : fanny.rival@canalisateurs.com

Plus d'informations sur www.canalisateurs.com, rubrique « nos actions » puis « concours vidéo »

Les Canalisateurs

Les Canalisateurs, organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics, fédère 330 entreprises, spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation, de gaz et fluides divers, faisant des Canalisateurs le 2e syndicat de spécialité de la FNTF. www.canalisateurs.com

Service de presse : Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr